

M. RHODES: Ces recherches porteront-elles quelque chose sur les mérites de la journée de huit heures, ou ont-elles simplement pour but d'aider à rédiger la loi qui lui donnera effet?

L'hon. M. KING: Elles ont ce double but.

M. RHODES: Alors ce spécialiste devra donner aussi son avis sur les mérites de la journée de huit heures?

L'hon. M. KING: Il devra voir les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet dans d'autres pays et les lois qu'ils ont adoptées.

M. C. A. MAGRATH (Medicine-Hat): Le Gouvernement a-t-il l'intention de proposer l'adoption de ce bill pendant la présente session? Je voudrais que cette question fût réglée. Ce n'est pas une question de parti, mais l'honorable ministre essaie d'y entraîner le parti conservateur en disant que ses vues coïncident avec celles de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster). Mais je suppose que le ministre a des opinions à lui, et s'il en a, il devrait nous les faire connaître. Je désire savoir si ce bill sera soumis à la Chambre pendant la présente session vu que je désire donner mon vote à son sujet.

L'hon. M. KING: L'intention du Gouvernement est de soumettre ce bill à la Chambre aussi promptement que possible. La réalisation de cette intention par le Gouvernement dépend de l'attitude des honorables membres de la gauche.

M. A. MEIGHEN (Portage-la-Prairie): La réponse donnée par l'honorable ministre à la question de mon honorable ami de Cumberland (M. Rhodes) place la question sur une base toute différente. Je crois que lorsque l'honorable député de Toronto-sud (M. Macdonell) a donné son consentement, comme membre du comité, à la proposition de ce comité, il l'a fait avec l'entente que le spécialiste que l'on emploierait, le serait pour recueillir des renseignements de nature à aider à la rédaction de la loi plutôt que pour décider du principe contenu dans ce bill. Je me rappelle très distinctement la discussion qui a eu lieu sur cette résolution lorsqu'elle a été proposée la première fois, et je me rappelle encore mieux l'attitude prise par le ministre en cette occasion.

Après que l'un des partisans de la mesure eût affirmé, dans les termes les plus forts possibles, que le ministre approuvait le principe du bill, celui-ci prit grand soin de ne pas désapprouver ces paroles, mais donna à croire à la Chambre qu'il les approuvait et que tout ce qui restait à régler étaient des questions de détails. J'ai moi-même posé la question à l'honorable ministre lors de cette discussion. J'ai dit qu'il n'avait pas approuvé le principe, et il a été contredit par le ministre lui-même. Or, s'il a accepté le principe de la journée

de huit heures, pour les travaux du gouvernement au moins, pourquoi demander aujourd'hui les lumières d'un spécialiste? J'ai dit ce soir-là que le renvoi du bill à un comité était tout simplement un moyen convenable de le mettre aux oubliettes pour le reste de la session, et je vois maintenant que non content de le renvoyer à un comité, le président de ce comité demande qu'il soit maintenant renvoyé au collège de Kingston. Le seul but que le ministre du Travail se propose est d'éviter la responsabilité de déclarer maintenant ce qu'il a été obligé de déclarer alors, savoir: qu'il était en faveur du principe de la journée de huit heures pour les travaux exécutés pour le compte du gouvernement, et il veut abriter sa responsabilité sous l'auguste imprimerie d'un professeur presbytérien. Je prétends que le Gouvernement doit faire connaître sa politique aujourd'hui, et non pas plus tard, sur la journée de huit heures. Je défie le Gouvernement de déclarer maintenant qu'il est en faveur du principe de la journée de huit heures dans les travaux exécutés pour le compte du gouvernement. Si le ministre du Travail pense qu'il s'est trompé dans ce qu'il a dit lors de la première discussion sur ce bill, qu'il nous dise aujourd'hui que la politique du Gouvernement est toute différente maintenant. Qu'il prenne cette responsabilité lui-même, et qu'il ne se prépare pas les moyens d'aller devant les électeurs dans trois ans, et de leur dire que le Gouvernement a demandé les conseils de ce professeur d'université, et qu'on doit l'en féliciter. Je ne puis concevoir que l'honorable député de Toronto-sud ou l'honorable député de Macdonald aient jamais pensé que le but d'employer cet universitaire était d'obtenir des renseignements sur le principe du bill. Je crois que s'ils avaient compris que le ministre du Travail mettrait le principe du bill en doute dans cette Chambre, ils n'auraient pas donné leur concours à ce rapport. Conséquemment ce rapport unanime du comité ne méritait pas le respect qu'en des circonstances ordinaires un tel rapport mériterait. Pour ma part, je voterai contre la proposition.

M. M. BURRELL (Yale-et-Caribou): La question que la Chambre est appelée à résoudre aujourd'hui me paraît ne présenter aucune difficulté. Lors de la dernière délibération de ce projet de loi, on s'est demandé quel pourrait bien être son effet sur l'exécution des grandes entreprises de construction déjà adjudgées par l'Etat; nombre de députés voyaient avec défiance cette disposition du bill, et auraient voulu que cette difficulté fût supprimée en statuant que la règle ne s'appliquerait qu'aux seuls ouvriers employés dans les travaux des bâtiments publics. C'aurait été là un moyen terme acceptable, et plusieurs d'entre nous auraient voulu que